

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
COMMISSION SCOLAIRE DES RIVES-DU-SAGUENAY



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, tenue à la salle publique du Centre administratif, sise au 36, rue Jacques-Cartier Est, Chicoutimi, le 23 mai 2017 à 19 h 30, sous la présidence de Madame Liz S. Gagné, à laquelle tous les membres du Conseil ont été dûment convoqués dans les délais prévus par la Loi sur l'instruction publique.

Ouverture de la session et constatation des présences

Sont présents, présentes, outre la présidente, madame Liz S. Gagné :

Les commissaires :

M ^{mes}	Sylvie Belzile Hélène De Champlain Sonia Desgagné Diane Durand France Gagné Ruth Gagnon Diane Gauthier	MM.	Bruno Gagnon Michel Girard Marc Larocque Jean-Claude Martel Jimmy Tremblay
------------------	--	-----	--

Commissaires-parents :

M ^{mes}	Annick Larouche Caroline Tremblay	MM.	Gaétan Gagnon Robert Tremblay
------------------	--------------------------------------	-----	----------------------------------

Sont également présents :

M ^{mes}	Johanne Allard, directrice Hélène Aubin, coordonnatrice Monique Beaudry, directrice Isabelle Boivin, directrice adjointe Chantale Cyr, directrice générale Geneviève Gilbert, directrice adjointe Sarah Tremblay, secrétaire générale	MM.	Martin Deschênes, directeur Carl Duchesne, directeur Paul Lalancette, directeur Jocelyn Ouellet, directeur
------------------	---	-----	---

CC-2017-205
Résultats des élections partielles

M^{me} Sarah Tremblay, secrétaire générale, enregistre les résultats du scrutin du 7 mai 2017

- **M^{me} Liz S. Gagné**
Présidente
Élue avec votes 1 896 de majorité
 - **M. Bruno Gagnon**
Circonscription n° 1
Élu avec votes 425 de majorité
 - **M. Jean-Claude Martel**
Circonscription n° 2
Élu avec votes 232 de majorité
-

CC-2017-206
Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M^{me} Hélène De Champlain et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

Reports :
6.13 - Adoption du plan d'effectifs du personnel de soutien en adaptation scolaire;

6.14 - Adoption du plan d'effectifs du personnel de soutien en service de garde;

Ajouts :

4.3 - Syndicat des professionnels;

6.15 - Liste des enseignants mis en disponibilité pour l'année 2017-2018;

6.16 - Motion de félicitations à l'école Notre-Dame-du-Rosaire;

6.17 - Motion de félicitations à l'école Antoine-de St-Exupéry pour le rallye vélo.

ADOPTÉE

CC-2017-207

Adoption du procès-verbal de la séance du 9 mai 2017

Il est proposé par M. Marc Larocque et résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de séance ordinaire du 9 mai 2017 tel que déposé.

ADOPTÉE

CC-2017-208

Assermentations

La secrétaire générale procède à l'assermentation de M^{me} Liz S. Gagné, présidente, M. Bruno Gagnon, commissaire de la circonscription n^o 1 et M. Jean-Claude Martel, commissaire de la circonscription n^o 2.

CC-2017-209

Parole au public - Syndicat de l'enseignement

M^{me} Diane Paradis, représentante du Syndicat de l'enseignement, s'adresse aux membres du conseil afin de déplorer les nouvelles façons de faire qui visent la standardisation au détriment des couleurs locales et mentionne que ces bouleversements sont démobilisant. Elle soutient qu'auparavant, la pratique se voulait basée sur la collaboration et la consultation permettant ainsi d'animer les milieux de vie. Elle affirme qu'ils ne sont pas des exécutants mais des experts qui connaissent le terrain et qu'ils doivent avoir l'autonomie nécessaire pour mener à bien leur mission. Elle questionne le fait qu'ils ne sont plus consultés et mentionne qu'ils veulent trouver des solutions ensembles.

CC-2017-210

Parole au public - Syndicat régional des employés de soutien

M. Yvan Bilodeau, vice-président du Syndicat régional des employés de soutien, s'adresse à l'assemblée faisant suite au dépôt du mouvement de personnel du secteur général qui subira encore des coupes de l'ordre de 3,6 postes, tandis que 8 ont déjà été abolis et qu'un poste cadre est ajouté. De plus, il mentionne que les techniciens en documentation ne sont plus remplacés à leur retraite, et ce, malgré la mesure 15103 - *Acquisition de livres* qui précise que la participation des ressources humaines spécialisées y est prévue. M. Bilodeau fait également mention des inquiétudes relatives au dépôt des montants HDAA dans le cadre de la mesure 15025 - *Partir du bon pied* ainsi que des besoins à combler au préscolaire et au primaire, craignant que les coupures aient des impacts et mettent en péril le bon fonctionnement des établissements et des services à l'élève.

CC-2017-211

Parole au public - Syndicat des professionnels

M. Yvan Lévesque, président du Syndicat des professionnelles et professionnels de l'éducation du Saguenay, transmet leurs préoccupations suivant le dépôt du plan d'effectifs duquel on ne retrouve pas d'ajout ainsi que du fait qu'aucune mesure des allocations budgétaires ne soient affectées spécifiquement à l'embauche de professionnel. Il soulève qu'avec l'augmentation de clientèle, le statu quo équivaut à une coupe et questionne la valeur attractive des postes à temps partiel. M. Lévesque sensibilise les commissaires à l'effet que les absences prolongées sont dues à une

surcharge de travail et un manque de personnel afin de donner les services. Il mentionne également que les gens ont des questions qui restent sans réponses et demande comment la commission scolaire va jouer avec ses règles budgétaires pour offrir les services.

En réponse aux trois interventions qui précèdent, M^{me} Chantale Cyr, directrice générale, recadre certaines informations, notamment, en ce qui a trait au plan d'effectifs du personnel professionnel et de soutien. Quant à ceux des services de garde et de l'adaptation scolaire, lesdits plans seront présentés au prochain conseil. Elle précise que le plan d'effectifs des cadres génère, au final, -1,5 poste. Elle mentionne que les changements qui s'opèrent se font dans le souci de respecter les conventions collectives, les lois et règlements, tout en gardant comme principal objectif la réussite des élèves. M^{me} Cyr tient à rassurer les employés que les dernières orientations ont fait l'objet de désinformation et leur demande que du temps lui soit laissé ainsi qu'aux gestionnaires afin de bien les informer pour s'assurer d'une compréhension commune des changements et de leurs impacts.

CC-2017-212
Ajournement

M^{me} Liz S. Gagné propose l'ajournement, il est 20 h 16. La séance reprend, il est 20 h 28.

CC-2017-213
*Nomination de la
direction générale
adjointe*

CONSIDÉRANT la vacance du poste de directeur général adjoint;

CONSIDÉRANT l'offre d'emploi et la tenue du concours de directrice générale adjointe / directeur général adjoint ainsi que l'affichage interne et externe s'étant terminé le 28 avril 2017;

CONSIDÉRANT qu'au terme d'un processus de sélection rigoureux, le comité de sélection présente une recommandation en faveur du candidat retenu;

CONSIDÉRANT que le candidat répond aux qualifications requises et a accepté l'offre d'emploi aux conditions prévues au Règlement sur les conditions d'emploi des hors-cadres des commissions scolaires;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de sélection;

**Il est proposé par M^{me} France Gagné
et résolu :**

QUE la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay procède à la nomination de M. Jean-François Pressé au poste de directeur général adjoint, à compter du 14 août 2017, et;

D'AUTORISER la directrice générale à signer pour et au nom de la Commission scolaire le contrat d'engagement relatif à cette nomination.

ADOPTÉE

CC-2017-214
*Nominations / Personnel
cadre*

CONSIDÉRANT la vacance du poste de direction des Services éducatifs jeunes;

CONSIDÉRANT la vacance du poste de direction adjointe au Service des ressources financières;

CONSIDÉRANT les modifications apportées à la structure administrative ajoutant un poste de coordination aux communications;

CONSIDÉRANT les processus de sélection menés et les recommandations des comités de sélection respectifs;

**Il est proposé par M^{me} Diane Durand
et résolu :**

DE PROCÉDER, à compter du 24 mai 2017, à la nomination de :

- M^{me} Johanne Allard au poste de directrice des Services éducatifs jeunes;
- M^{me} Audrey Lavoie au poste de directrice adjointe au Service des ressources financières;
- M^{me} Hélène Aubin au poste de coordonnatrice aux communications.

ADOPTÉE

CC-2017-215

*Nomination du substitut
au Conseil général de la
FCSQ*

CONSIDÉRANT que les règlements généraux du conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec prévoient que la représentation de la Commission scolaire est d'office assumée par la présidence;

CONSIDÉRANT les récents changements survenus au sein du conseil des commissaires;

**Il est proposé par M^{me} Sonia Desgagné
et résolu :**

DE DÉSIGNER M^{me} France Gagné, vice-présidente, pour agir comme substitut au conseil général de la FCSQ.

ADOPTÉE

CC-2017-216

*Adoption du projet de
découpage des
circonscriptions
électorales scolaires*

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 7.5 de la Loi sur les élections scolaires, le conseil des commissaires doit adopter au plus tard le 1^{er} juin, un projet de division du territoire en circonscriptions aux fins de l'élection scolaire générale;

CONSIDÉRANT la résolution n^o CC-2017-41 demandant au Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur l'ajout de deux (2) circonscriptions électorales scolaires aux dix (10) déjà prévues pour la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay;

CONSIDÉRANT la réponse positive reçue à ladite demande;

**Il est proposé par M. Jimmy Tremblay
et résolu :**

D'ADOPTER le projet de découpage du territoire de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay en douze (12) circonscriptions électorales scolaires, comprenant une circonscription d'exception, délimitées comme suit :

- **Circonscription électorale n^o 1 (6 728 électeurs)**
Elle comprend la municipalité de Saint-David-de-Falardeau, la ville de Saint-Honoré ainsi que le territoire non organisé de Mont-Valin.
- **Circonscription électorale n^o 2 (6 811 électeurs)**
Elle comprend une partie de l'arrondissement de Chicoutimi de la Ville de Saguenay délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la rivière Saguenay et de la limite ouest de l'arrondissement, cette limite ouest et nord, la route Madoc, les rues Madoc, Clovis, de Vimy et Delisle, le boulevard Sainte-Geneviève et la rivière Saguenay jusqu'au point de départ.
- **Circonscription électorale n^o 3 (7 037 électeurs)**
Elle comprend la Municipalité de Saint-Fulgence et la Paroisse de Sainte-Rose-du-Nord. Elle comprend également une partie de l'arrondissement de Chicoutimi de la Ville de Saguenay délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale nord et de la rivière Saguenay, cette rivière, le

prolongement de la rue Viau, cette rue, le boulevard de Tadoussac, les rues Monseigneur-Laval, de Verdun, Richelieu, de Vimy, Clovis et Madoc, la route Madoc et la limite municipale nord jusqu'au point de départ.

- **Circonscription électorale n° 4 (6 117 électeurs)**
Elle comprend une partie de l'arrondissement de Chicoutimi de la Ville de Saguenay délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la rivière Saguenay et du boulevard Sainte-Geneviève (pont Dubuc), ce boulevard, les rues Delisle, de Vimy, Richelieu, de Verdun et Monseigneur-Laval, le boulevard de Tadoussac, la rue Viau, son prolongement, le prolongement de la rue Salaberry, cette rue, les rues Racine Est et du Séminaire, les lignes arrières des rues de l'Hôtel-Dieu (côté nord) et Saint-Vallier (côté est), la rue Jacques-Cartier Est, les boulevards Talbot, de l'Université Est, de l'Université Ouest et Saint-Paul et le boulevard Sainte-Geneviève (pont Dubuc) jusqu'au point de départ.
- **Circonscription électorale n° 5 (6 452 électeurs)**
Elle comprend une partie de l'arrondissement de Chicoutimi de la Ville de Saguenay délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la rivière Saguenay et du boulevard Saint-Paul, ce boulevard, la voie ferrée, la limite ouest de l'arrondissement et la rivière Saguenay jusqu'au point de départ.
- **Circonscription électorale n° 6 (7 301 électeurs)**
Elle comprend une partie de l'arrondissement de Chicoutimi de la Ville de Saguenay délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre des boulevards Saint-Paul et de l'Université Ouest, ce boulevard, le boulevard de l'Université Est, les rues Bégin et des Saguenéens, le boulevard Talbot, la voie ferrée et le boulevard Saint-Paul jusqu'au point de départ.
- **Circonscription n° 7 (6 835 électeurs)**
Elle comprend une partie de l'arrondissement de Chicoutimi de la Ville de Saguenay délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la rue Bégin et du boulevard de l'Université Est, ce boulevard, la rivière du Moulin, la voie ferrée, le boulevard Talbot, les rues des Saguenéens et Bégin jusqu'au point de départ.
- **Circonscription électorale n° 8 (6 971)**
Elle comprend une partie de l'arrondissement de Chicoutimi de la Ville de Saguenay délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre du prolongement de la rue Salaberry et de la rivière Saguenay, cette rivière, la limite est de l'arrondissement, la voie ferrée, la rivière du Moulin, les boulevards de l'Université Est et Talbot, la rue Jacques-Cartier Est, les lignes arrières des rues Saint-Vallier (côté est) et de l'Hôtel-Dieu (côté nord), les rues du Séminaire, Racine Est et Salaberry et son prolongement jusqu'au point de départ.
- **Circonscription électorale n° 9 (7 023 électeurs)**
Elle comprend la partie de l'arrondissement de Chicoutimi de la Ville de Saguenay située au sud de la voie ferrée. Elle comprend également le territoire non organisé de Lac-Ministuk.
- **Circonscription électorale n° 10 (6 888 électeurs)**
Elle comprend la partie de l'arrondissement de La Baie de la Ville de Saguenay située au nord-ouest de la rivière à Mars.
- **Circonscription électorale n° 11 (7 619 électeurs)**
Elle comprend la partie de l'arrondissement de La Baie de la Ville de Saguenay située au sud-est de la rivière à Mars.
- **Circonscription électorale n° 12 (3 294 électeurs)**
Elle comprend les municipalités de Ferland-et-Boilleau, Saint-Félix-d'Otis, Rivière-Éternité, L'Anse-Saint-Jean et Petit-Saguenay ainsi que les territoires non organisés de Lalemant et Sagard.

M^{me} Diane Gauthier demande le vote.

Ont voté pour : 16
Ont voté contre : 1
Se sont abstenus : 0

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

CC-2017-217

*Amendement / Signature
des effets bancaires*

CONSIDÉRANT que l'ensemble de nos opérations bancaires se transige avec la Caisse Desjardins de Chicoutimi;

CONSIDÉRANT qu'il convient de désigner les signataires des effets bancaires de la Commission scolaire par des individus en autorité;

CONSIDÉRANT le règlement relatif à la délégation de fonctions et pouvoirs;

CONSIDÉRANT la démission de M. Antonin Simard;

CONSIDÉRANT que M^{me} Liz S. Gagné a été élue à la présidence de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay et qu'elle entrera en fonction officiellement le 24 mai 2017;

**Il est proposé par M^{me} Annick Larouche
et résolu :**

D'AMENDER la résolution n° CC-2017-42, et;

DE REMPLACER comme signataire M^{me} France Gagné par M^{me} Liz S. Gagné et que les chèques, effets bancaires divers, toute demande de crédit et tout document reliés aux opérations bancaires de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay soient autorisés comme tels par la signature conjointe de deux des trois personnes suivantes et que deux de ces signatures mécanographiques apparaissant sur les chèques soient reconnues comme valides :

M^{me} Liz S. Gagné, présidente;
M^{me} Chantale Cyr, directrice générale;
M. Carl Duchesne, directeur du Service des ressources financières.

ADOPTÉE

CC-2017-218

*Acquisition de
soudeuses / Centre de
formation professionnelle
du Fjord*

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation lancé le 27 avril 2017;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 15 mai 2017;

CONSIDÉRANT la politique d'approvisionnement en biens et services de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay ainsi que la Loi sur les contrats des organismes publics (L.R.Q., chapitre C65.1);

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des Services des ressources matérielles et de l'informatique;

**Il est proposé par M^{me} Sylvie Belzile
et résolu :**

DE RETENIR pour l'acquisition de soudeuses, le plus bas soumissionnaire conforme, soit Linde Canada;

DE DÉLÉGUER la présidente et la directrice générale pour signer les documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉE

CC-2017-219

*Octroi de contrat /
Modification de la
ventilation de l'école
secondaire des Grandes-
Marées*

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public lancé le 19 avril 2017;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 8 mai 2017;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des Services des ressources matérielles et de l'informatique;

**Il est proposé par M. Robert Tremblay
et résolu :**

D'ACCORDER le contrat pour les travaux de modification de la ventilation de l'école secondaire des Grandes-Marées au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction CR;

DE DÉLÉGUER la présidente et la directrice générale pour signer les documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉE

CC-2017-220

*Octroi de contrat /
Réfection de la
tuyauterie de la cafétéria
(trappe à graisse) de
l'école secondaire
Charles-Gravel*

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public lancé le 28 avril 2017;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 5 mai 2017;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des Services des ressources matérielles et de l'informatique;

**Il est proposé par M^{me} Diane Gauthier
et résolu :**

D'ACCORDER le contrat pour les travaux de réfection de la tuyauterie de la cafétéria (trappe à graisse) de l'école secondaire Charles-Gravel au plus bas soumissionnaire conforme, soit Constructions CR;

DE DÉLÉGUER la présidente et la directrice générale pour signer les documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉE

CC-2017-221

*Modification à l'acte
d'établissement de
l'école primaire Antoine-
de St-Exupéry*

CONSIDÉRANT la demande de modifier l'acte d'établissement de l'école primaire Antoine-de St-Exupéry en y retirant le CFGA des Rives-du-Saguenay, pavillon Laure-Conan;

CONSIDÉRANT l'article 79 de la Loi sur l'instruction publique stipulant que la Commission scolaire doit consulter le conseil d'établissement pour la modification de l'acte d'établissement de l'école;

CONSIDÉRANT la résolution adoptée par le conseil d'établissement de l'école primaire Antoine-de St-Exupéry approuvant la modification à apporter à l'acte d'établissement de ladite école;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des Services des ressources matérielles et de l'informatique;

**Il est proposé par M^{me} Caroline Tremblay
et résolu :**

QUE la Commission scolaire modifie l'acte d'établissement de l'école primaire Antoine-de St-Exupéry, en y retirant le CFGA des Rives-du-Saguenay, pavillon Laure-Conan;

DE DÉLÉGUER la directrice générale pour signer ledit acte d'établissement.

ADOPTÉE

CC-2017-222

Modifications aux actes d'établissement du CFGA des Rives-du-Saguenay et du CFP l'Oasis (La Source Chicoutimi)

ATTENDU la demande de modifier l'acte d'établissement du CFGA des Rives-du-Saguenay en y retirant l'école La Source (Chicoutimi) comme étant un établissement du CFGA des Rives-du-Saguenay;

ATTENDU la demande de modifier l'acte d'établissement du CFGA des Rives-du-Saguenay en y retirant l'école La Source (Chicoutimi) comme étant un établissement du Centre l'Oasis;

ATTENDU l'article 79 de la Loi sur l'instruction publique stipulant que la Commission scolaire doit consulter le conseil d'établissement pour la modification des actes d'établissement des écoles;

ATTENDU la résolution adoptée par le conseil d'établissement du CFGA des Rives-du-Saguenay approuvant la modification à apporter à l'acte d'établissement dudit centre;

ATTENDU la résolution adoptée par le conseil d'établissement du Centre l'Oasis approuvant la modification à apporter à l'acte d'établissement dudit centre;

ATTENDU la recommandation du comité des Services des ressources matérielles et de l'informatique;

Il est proposé par M^{me} Sonia Desgagné et résolu :

QUE la Commission scolaire modifie l'acte d'établissement du CFGA des Rives-du-Saguenay, en y retirant l'école La Source (Chicoutimi) comme étant un établissement du CFGA des Rives-du-Saguenay;

QUE la Commission scolaire modifie l'acte d'établissement du CFGA des Rives-du-Saguenay, en y retirant l'école La Source (Chicoutimi) comme étant un établissement du Centre l'Oasis;

DE DÉLÉGUER la directrice générale pour signer lesdits actes d'établissement.

ADOPTÉE

CC-2017-223

Autorisation de participation au regroupement d'achats du Centre collégial des services regroupés / Acquisition de la molécule de gaz naturel et des coûts de transport

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay a reçu une proposition du Centre collégial des services regroupés (CCSR) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres clients intéressés, un document d'appel d'offres public pour l'acquisition de la molécule de gaz naturel et des coûts de transport;

CONSIDÉRANT que le Centre collégial des services regroupés a l'intention de requérir à l'article 18 du Règlement sur les contrats d'approvisionnement lui permettant d'accorder un contrat au plus bas soumissionnaire;

CONSIDÉRANT qu'il serait avantageux pour la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay d'adhérer à ce regroupement d'achats;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des Services des ressources matérielles et de l'informatique;

Il est proposé par M^{me} Diane Durand et résolu :

D'AUTORISER la participation de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay à ce regroupement d'achats;

DE CONFIER au Centre collégial des services regroupés le mandat de préparer en son nom et en celui des autres clients intéressés, un document

d'appel d'offres pour adjuger un contrat d'acquisition de la molécule de gaz naturel et des coûts de transport pour une période de deux ans, renouvelable 1 an, à compter du 1^{er} novembre 2017;

D'AUTORISER la présidente et la directrice générale à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉE

CC-2017-224

Amendement à la politique La sécurité dans l'utilisation des technologies de l'information et des télécommunications

CONSIDÉRANT le Plan d'action triennal des technologies de l'information Commission scolaire des Rives-du-Saguenay 2014-2017;

CONSIDÉRANT les résultats de la tournée de consultation menée du 2 février au 12 mai 2017 auprès des groupes suivant :

- Comité aviseur;
- Comité consultatif de gestion;
- Comité de parents (CP-2017-14)
- Comité informatique TIC;
- Syndicat des enseignants et enseignantes du Saguenay;
- Syndicat des professionnels et professionnelles de l'éducation du Saguenay;
- Syndicat régional des employés de soutien du Saguenay;

CONSIDÉRANT la présentation effectuée lors de la rencontre plénière tenue le 14 mars 2017 auprès des membres du Conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des Services des ressources matérielles et de l'informatique;

**Il est proposé par M. Marc Larocque
et résolu :**

D'AMENDER la politique La sécurité dans l'utilisation des technologies de l'information et des télécommunications ainsi que les Normes et conditions d'application de la politique sur la sécurité dans l'utilisation des technologies de l'information et des télécommunications.

ADOPTÉE

CC-2017-225

Liste des enseignants mis en disponibilité pour l'année 2017-2018

CONSIDÉRANT l'estimation des besoins d'effectifs enseignants avant le 30 avril, et ce, pour l'année scolaire 2017-2018;

CONSIDÉRANT les besoins exprimés par la direction des Services éducatifs jeunes et la direction des Services éducatifs adultes;

CONSIDÉRANT les dispositions nationales de la convention collective concernant la gestion des excédents d'effectifs au niveau du personnel enseignant;

CONSIDÉRANT l'affichage de la liste des enseignantes et enseignants susceptibles d'être mis en disponibilité ou non rengagés pour 2017-2018, qui a eu lieu avant le 5 mai 2017;

CONSIDÉRANT les procédures d'affectation et de mutation qui se poursuivront dans les semaines à venir;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de service des ressources humaines;

**Il est proposé par M^{me} Annick Larouche
et résolu :**

DE PROCÉDER à la mise en disponibilité ou au non-renouvellement des personnes suivantes, sous réserve des mouvements de personnel ou de l'expression de nouveaux besoins d'ici le 1er juillet 2017 :

MISES EN DISPONIBILITÉ OU NON RENGAGÉS POUR 2016-2017

<u>Nom, prénom</u>	<u>Champs/discipline</u>	<u>École</u>	<u>NR ou dispo</u>
Savard, Isabelle	6 - Musique	École/Commission	Dispo
Beaudin, Anne	11 - Arts plastiques	École/Commission	Dispo
Girard, Estelle	13 - Mathématiques et sciences	École/Commission	Dispo
Bouchard, Suzie	13 - Mathématiques et sciences	École/Commission	Dispo
Marchand, Véronique	19 - Arts dramatiques	École/Commission	Dispo
Girard, Gilles	10 A.4 - VPMA	École/Commission	Dispo

MISES EN DISPONIBILITÉ OU NON RENGAGÉS DES ANNÉES ANTÉRIEURES

St-Gelais, Hélène	18 - Informatique		Dispo
Gravel, Michel	16,1 - Soudage	CFP du Fjord	Dispo
Cyr, Marcel	16,1 - Soudage	CFP du Fjord	Dispo
Bergeron, Bernard	16,1 - Soudage	CFP du Fjord	Dispo

ADOPTÉE

CC-2017-226

Motion de félicitations à l'école Notre-Dame-du-Rosaire

Il est proposé par M^{me} Diane Gauthier et résolu :

DE FÉLICITER l'école Notre-Dame-du-Rosaire pour la journée extraordinaire à laquelle elle a participé pour le 65^e anniversaire de l'école.

ADOPTÉE

CC-2017-227

Motion de félicitations à l'école Antoine-de-St-Exupéry pour le rallye vélo

Il est proposé par M^{me} Hélène De Champlain et résolu :

DE FÉLICITER l'école Antoine-de St-Exupéry pour sa participation au rallye de 30 km à vélo.

CC-2017-228

Rapport de la présidente par intérim

Est déposé, le rapport de la présidente par intérim concernant certaines représentations ou interventions faites au cours des dernières semaines :

Le 8 mai 2017

- Participation au comité de sélection pour la banque de relève en direction;
- Participation à une séance d'information pour les parents d'élèves qui fréquenteront le projet Au Millénaire.

Le 9 mai 2017

- Rencontre avec la directrice générale concernant divers dossiers.

Le 16 mai 2017

- Rencontre avec la directrice générale concernant divers dossiers.

Le 17 mai 2017

- Participation au comité de sélection pour le poste de directeur des Services éducatifs jeunes.

Le 18 mai 2017

- Participation au comité de sélection pour le poste de directeur général adjoint.

CC-2017-229
*Rapport de la directrice
générale*

Est déposé, le rapport de la directrice générale concernant certaines représentations ou interventions faites au cours des dernières semaines :

Le 8 mai 2017

- Participation au comité de sélection pour la banque de relève en direction;
- Participation à une séance d'information pour les parents d'élèves qui fréquenteront le projet Au Millénaire.

Le 9 mai 2017

- Rencontre avec la présidente par intérim concernant divers dossiers.

Le 15 mai 2017

- Dîner à l'école Charles-Gravel en compagnie du personnel;
- Participation au spectacle de l'école de cirque, à l'école Des Jolis-Prés.

Le 16 mai 2017

- Rencontre avec la présidente par intérim concernant divers dossiers;
- Dîner à l'école St-Coeur-de-Marie en compagnie du personnel;
- Participation à la rencontre extraordinaire du conseil d'établissement de l'école La Source/Jean-Fortin.

Le 17 mai 2017

- Participation au comité de sélection pour le poste de directeur des Services éducatifs jeunes.

Le 18 mai 2017

- Participation au comité de sélection pour le poste de directeur général adjoint.

CC-2017-230
*Rapport de
représentations des
commissaires*

Aucun rapport n'est présenté à cette rencontre.

CC-2017-231
*Comptes rendus des
comités de service et du
comité de parents*

Les membres du conseil ont l'occasion d'obtenir des informations relatives à la rencontre du Comité de service des ressources humaines du 14 mars 2017 et du Comité consultatif du transport du 28 avril 2016.

CC-2017-232
*Message de la
Fédération des
commissions scolaires
du Québec*

Le message de la Fédération des commissions scolaires du Québec daté du lundi 15 mai 2017 a été transmis aux membres du Conseil par courrier électronique, ils ont l'occasion d'échanger sur le contenu.

CC-2017-233
Autoévaluation

Les commissaires sont invités à réfléchir intérieurement sur la question suivante : « En quoi les décisions prises ce soir auront-elles un impact sur l'apprentissage des élèves? »

**Il est proposé par M^{me} France Gagné
et résolu :**

QUE la présente séance soit close, il est 20 h 45.

ADOPTÉE



La présidente



La secrétaire générale